**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Guide prestation
Demander une approbation de projet de signalisation

Descriptif

- Vous souhaitez obtenir l'approbation d'un projet de signalisation routière ; il peut s'agir de signalisation routière verticale (panneau) et/ou de signalisation routière horizontale (marquage).

Public cible

- Communes, Entreprises, Services ACV

Emoluments

- Aucun

Conditions préalables

- •-

Référence légale

- article 4 LVCR et règlement sur la signalisation routière

Marche à suivre

- Adresser à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) division entretien (ER) une demande écrite sous signature de la municipalité.

Documents obligatoires

- un texte explicitant la demande
- la liste de la signalisation routière concernée selon l'annexe 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (RSV 741.21 - OSR)
- un plan de situation avec l'emplacement de la signalisation routière souhaitée

Délai moyen de traitement

- Entre 1 et 5 semaines selon la complexité du dossier

Informations complémentaires

- -

DGMR 03.18